

**VILLE
De
LAVARDAC**

Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2

Procurations : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC
Séance du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 08 avril 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sebastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Absents non excusés : BARBARA Mathys

Procurations : /

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS – POSTE ESTUSSAN

Vu la proposition par ENEDIS de convention A06 de servitudes pour les ouvrages aériens (RAC-24-25ROBBR7VP LAVARDAC RNV FN BT Poste ESTUSSAN) ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du renforcement du réseau électrique aérien, ENEDIS va procéder au remplacement du fil nu (technologie ancienne et incidentogène), par du fil torsadé (câble gainé et protégé) sur la ligne située au Nord d'Estussan. Ce réseau étant plus lourd, il est nécessaire de rajouter un nouveau support à proximité de la route VC17 sur l'emprise publique (cf plan joint). En vue des travaux sur cette ligne électrique aérienne, ENEDIS propose à la signature une convention de servitudes afin de faciliter les missions de création du réseau électrique ainsi que de dépannage, d'entretien et de protection des ouvrages. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les modalités** de la convention de servitudes jointe en annexe au profit d'ENEDIS sur le secteur « d'Estussan » 47230 LAVARDAC.
- **Et mandate le Maire pour la signer.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.

AR Prefecture

047-214701435-20260414-DEL_35_2026-DE
Reçu le 16/04/2026